L'IMPRIMERIE DE L'ABEILLE
Est située rue de Chartres, No. 110, entre St. Louis et Conti.

CONDITIONS:

DIX PIASTRES PAR AN—Payables six mois d'avance; on ne s'abonne pas pour moins d'un an.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, en ait fait connaître son intention par écrit au BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du trimestre courant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANÇAIS et on n'en admet pas dans une seule langue. Le prix est une piastre pour DIX LIGNES, ou moins, pour chaque insertion, la première comptant double.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnements à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

POUR LOUISVILLE.

Le solide bateau à vapeur HOMER, capitaine Wm Gay, ayant une vaste dunette, sera prêt à prendre fret Samedi, 24 du courant, et partira incessamment pour la susdite destination et les ports intermédiaires. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à

TOURNE & BECKWITH.
21 mai 28 & 29 Nouvelle Levee.

POUR LOUISVILLE & CINCINNATI.

Le bateau à vapeur du marcheur CHANCELLOR, capitaine John Shallenc, ayant une dunette haute, sera prêt à recevoir du fret demain le 20 du courant. La plus grande partie de son chargement étant engagée, il partira incessamment. Pour la balance du fret ou passage, ayant de bons emménagements. S'adresser à bord, ou à

FORSYTH, GOORDWYN & Co.

N B—Le Chancellor a un double bossoir chacun bien calfaté, ainsi qu'une pompe et des travaux à incendie ce qui garantit l'entière sécurité des passagers. 19 mai

POUR LA MOBILE (par la voie du lac).—Le bateau à vapeur LITTLE WATCHMAN, capitaine Walker, partira du chemin à coulisses, à midi précis, tous les vendredis, pendant toute la saison. S'adresser à bord, ou à

TOURNE & BECKWITH,
1 mai 28 et 29, Nouvelle Levée.

EXCURSIONS LE DIMANCHE.
A Mandeville, Louisbourg & Madisonville.

Le bateau à vapeur CORSAIR, capitaine Knight, partira du lac, à l'extrémité du chemin à coulisses, tous les Dimanches, jusqu'à nouvelle publication, pour les endroits ci-dessus, à 9 heures A M, et au retour, partira de Madisonville à 4 heures A M, et arrivera à 8 heures A M.

Pour plus amples informations s'adresser à bord au capitaine ou à J D Bein, rue de la Nouvelle Levée no 17.
30 avril Wm BAGLEY, agent.

POUR BORDEAUX—Le navire fin voilier JEUNE FRANCE, capitaine Fabre, partira positivement le 2 juin et peut encore recevoir 5 à 6 passagers. S'adresser au capitaine à bord, au dessus du rail road, ou à

P. O. SORBE, 118, rue Royale.
23mai

POUR LA MOBILE.

La goëlette fine voilière SARAH, capitaine Mildrum, ayant la plus grande partie de sa cargaison de embarquée, partira incessamment. Pour passage s'adresser à bord vis à vis les magasins de

TOURNE & BECKWITH.
28mai no 28 & 29 Nouvelle Levee.

POUR VERA-CRUZ OU MATAMORAS.

La goëlette mexicaine fine voilière AMERICA, capitaine Ruiz, ayant une partie de son chargement engagé; partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagements. S'adresser à bord ou à

J. PRATS & FILS.
29 mai

POUR BORDEAUX—Le beau navire le BALLOCHAN, no 2, partira du 1er au 5 juin au plus tard. Ce navire a une jolie dunette très commode pour les passagers. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord vis à vis le rail road, ou à

THOMAS BARRETT & co.

☞ Les consignataires sont priés de prendre leurs marchandises, le navire étant en déchargement. 18 mai

POUR BORDEAUX

Le navire fin marcheur JEUNE FRANCE, capitaine Fabre, ayant la majeure partie de sa cargaison assurée, repartira le 1er de juin prochain. S'adresser pour fret ou passage, au capitaine audessous du rail road ou à

P O SORBE.
13 mai— 118 rue Royale.

POUR LE HAVRE—Le navire fin voilier AMERICA, capitaine Tomkins. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord au capitaine ou à 12 mai P. J. TRICOU.

A LOUER OU A FRETER.

Le brick fin voilier, doublé, cloué et chevillé en cuivre ELIZA DAVIDSON, capitaine Alexandre, portant 1900 barrils ou 850 boucaux. S'adresser à

HARAISSON, BROWN & Co
12 mai

A LOUER OU A FRETER.

Le beau brick anglais, fin voilier PLANTER, de 274 tonneaux suivant son régistre, capitaine McMann, sera prêt dans peu de jours à prendre chargement. Pour conditions s'adresser à

VANCE & R GAMBLE, 51, rue de la Douane
12 mai

POUR TABASCO.

La goëlette mexicaine TITAN, capitaine Sanches, ayant une partie de sa cargaison engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à

PRATS & FILS, no 52 rue Ste. Anne.
15 mai

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Le cours de la farine fraiche est aujourd'hui de $6 25 par baril, d'après le tarif les boulangers doivent donner, pendant la semaine prochaine, à partir de lundi, 41 onces de pain pour un escalin. Les pains de 3 pour un escalin devront peser 25 pour cent de plus.

23 mai DENIS PRIEUR, maire.

Bureau de la Presse à Coton à vapeur de la Levée.

AVIS est par le présent donné que les certificats suivants au fonds capital de cette Compagnie ont été volés, et que Messrs. Lefebvre et Durel ont fait application pour en obtenir des duplicata.

No. 428 coupon d'une action de la seconde souscription, date 16 janvier 1834.

No. 258 coupon de deux actions de la troisième souscription, date 1 mars 1833.

Par ordre de la direction.
8 mai—30 F C CATONNET, Secrétaire.

Compagnie d'Assurance de la Manufacture de l'Huile de Graine de Coton de la Louisiane.

AVIS DES COMMISSAIRES.

Le public est prévenu que les livres de souscription au fond capital de la susdite compagnie seront ouverts sous la surveillance des commissaires soussignés en cette ville, au bureau de la Compagnie d'Assurance de l'Atlantique, rue du Canal, le jeudi 28 courant, et qu'en vertu de la charte ils resteront ouverts tous les jours pendant 15 jours, depuis 9 heures du matin, jusqu'à 3 heures P. M., les Dimanches exceptés.

THOMAS TOBY,
THOMAS BARRET,
W. E. THOMPSON,
F. H. CALDWELL, } Commissaires.
W. DEBUYS,
B. G TENNEY,
S. A. PLUMMER.
6 mai—30

Compagnie d'Assurances Commerciale.
12 mai 1835.

Les livres de souscription de la Compagnie seront encore ouverts aux souscripteurs, dans le bureau à la Bourse de l'Arcade, rue des Magasins, près l'encoignure de la rue Gravier, Lundi suivant, 18 courant, sous la surintendance de la direction.

Wm G Hewes, président.

Messrs. Jules Le Blanc, H F McKenna, J Peschier, R Groning, A L M Dumazie, Alex Grant, Abijah Fish, Roy, H M Wright, J T Coit. Directeurs.

13 mai—☞ ANDREW C ARMSTRONG, secré.

COMPAGNIE DE DESSECHEMENT DE LA NLLE. ORLEANS—Les livres de souscription au capital de la dite compagnie, seront ouverts, sous la surintendance des commissaires soussignés, à l'étude de M. Jules Mossy, not. pub, rue Royale, le 18me. mai courant, et resteront ouverts tous les jours, (les dimanches exceptés,) pendant dix jours, entre dix heures du matin et trois heures de l'après midi.

Par la charte dix piastres par chaque action doivent être payées comptant au moment de la souscription.

E. YORKE,
J. LE CARPENTIER,
JN. GRIFFON,
7 mai—19 C. WATSON, secrétaire des Commissaires

Bureau de la Compagnie d'Assurance du Commerce. Nlle. Orléans, 9 mai 1835.

Le troisième terme sur les actions de cette compagnie, dû depuis le 1er. courant, sera reçu au bureau, dans l'Arcade de la Bourse, rue des Magasins, près l'encoignure de Gravier. Les actionnaires sont invités à s'y rendre pour en effectuer le paiement.

Ils sont aussi prévenus que leurs billets pour la solde restant dûe, sont maintenant préparés pour leur signatures.

ANDW. C. ARMSTRONG, secrétaire.
9 mai

Bureau de la Compagnie du Chemin à coulisses de Pontchartrain.

AVIS est par le présent donné aux actionnaires de cette compagnie que conformément à un amendement à la charte, approuvé le 19 mars dernier, et par suite d'une résolution adoptée par les actionnaires le 1er de ce mois, les livres seront ouverts au bureau de la dite compagnie pour eux y souscrire au prorata de leur capital investi, et qu'un nouveau paiement de $15 par action doit être fait le 24 du courant en avant

PHILIP GUESNON,
14 mai—10 prés. pro temp.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Etat de la Louisiane—A tous ceux que cela peut concerner—Salut: Qu'il soit connu que attendu que Levi Peirce demeurant en la ville de la Nouvelle Orléans s'est adressé à moi W. F. C. Duplessis, register des testaments dans et pour la Paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, et ex-officio greffier de la Cour des Preuves, dans et pour la dite ville et Paroisse, pour publier et annoncer conformément à un acte de la législature, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires" approuvé le 10 mars 1834; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner qu'en vertu d'un ordre de l'honorable la Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date de mars 1834, et rendu premièrement, sur l'application de Levi Peirce, demeurant en cette ville de la Nouvelle Orléans, et secondement, par l'avis et le consentement d'une assemblée de famille des enfans mineurs de feue dame Elien Blanchard Ker, veuve de Thomas Shields et décédée la femme du dit Levi Peirce, je soussigné, comme régistar des testaments, dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans susdit, le 25 avril 1834, a exposé en vente, à l'encan public, pour compte de la succession de la dite défunte femme de Levi Peirce, les propriétés ci-après décrites, lesquelles ont été adjugées au susdit Levi Peirce, comme le dernier et le plus haut enchérisseur, comme suit, savoir:

Description de la propriété d'après le transfert judiciaire:

1. Un morceau de terre situé dans la paroisse de Jefferson, contenant environ 15 arpens (acres): cette propriété a été vendue sans aucune garantie de titre ou des dimensions, et adjugée à Levi Peirce pour le prix, pour la moitié appartenante à la dite succession, de quinze cent cinquante piastres.

Conditions: l'acquéreur devra se charger du paiement de la moitié de $526 2 3, où le 1er mai 1835, et pareille somme le 1er mai 1836 et 1837, et la balance du prix en billet endossé à satisfaction et payable dans trois ans, portant hypothèque sur la propriété vendue.

2. La moitié de la moitié indivise d'un lot de terre situé au faubourg Annonciation, désigné par le no 3, dans l'plet no 59, ayant 54 pieds de face à la rue des Magasins, sur 120 pieds de profondeur, adjugée au dit Levi Peirce pour le prix de trois cent quatre vingt treize piastres et soixante et quinze cents.

Conditions: l'acquéreur devra se charger du paiement de la moitié de 412 50 cents, dû le 4 avril 1835, et la balance en un billet endossé à satisfaction payable le 4 avril 1836, portant hypothèque sur la propriété vendue.

3. La moitié d'un lot de terre, situé au faubourg Saulet, ayant 41 pieds 10 pouces; plus ou moins, à la rue Hunter, sur diverses profondeurs; adjugée au dit Levi Peirce pour le prix de deux mille cinq cent piastres.

4. La moitié de deux lots de terre, lesquels sont situés au faubourg Marigny, dans l'plet no 166, designés par les nos 6 et 7, ayant chacun 60 pieds de face à la rue de l'Union, sur 120 pieds de profondeur; et un terrain dans le même faubourg, dans l'plet no 68, désigné par le numéro 4, ayant 60 pieds de face à la rue St. Antoine sur 120 pieds de profondeur, mesure française; adjugée au dit Levi Peirce pour le prix de cent cinquante piastres.

Conditions: l'acquéreur devra payer la moitié comptant et la balance dans un an, en un billet endossé à satisfaction, portant hypothèque spéciale.

5. La moitié de deux terrains situés au faubourg La course, dans l'plet borné par les rues St. Jean Baptiste, Oranger et Race, et la place publique, ayant chacun 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue St. Jean Baptiste, sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, lesquels terrains forment une des encoignures des rues St. Jean Baptiste et Oranger; adjugé au dit Levi Peirce, pour le prix de mille cinquante piastres.

Conditions: l'acquereur devra payer la moitié comptant et la balance dans un an, en un billet endossé à satisfaction, portant hypothèque spéciale.

6. La moitié d'un lot de terre formant une des encoignures des rues Constance et Duplantier, mesurant 120 pieds de face, sur chacune des dites rues, sur une même profondeur, entre lignes parallèles; adjugée au dit Levi Peirce pour le prix de quatre mille piastres.

Conditions: l'acquereur devra se charger du paiement de la moitié de $2000 en billets payables le 20 avril 1834, 1835 et 1836, et la balance payable le 20 avril 1837 en un billet endossé à satisfaction, portant hypothèque spéciale.

7. La moitié de la moitié indivise d'un terrain situé dans la rue Baronne, entre les rues Julie et Girod, ayant trente pieds, de face à la rue Baronne, sur cent vingt pieds de profondeur; adjugée au dit Levi Pierce, pour le prix de trois cent douze piastres et cinquante cents.

Conditions: un an de crédit, en billet endossé à satisfaction, portant hypothèque spéciale sur la propriété vendue jusqu'à parfait paiement.

8 La moitié d'un lot de terre situé dans la rue Royale, entre les rues de Canal et de la Douane, ayant 28 pieds de face à la rue Royale sur 195 pieds de profondeur, plus ou moins s'étendant jusqu'à "Exchange Place" où il mesure 25 pieds de face; adjugée au dit Levi Peirce, pour le prix de treize mille huit cent quatre vingt piastres.

Conditions: l'acquereur devra payer la moitié comptant, et la balance à 1, 2, et 3 ans en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale.

A ces causes, toutes personnes qui ont ou pourraient avoir quelques réclamat ons contre les propriété ci-dessus décrites, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou jugement de la cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute autre irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente ou pour toute autre cause quelconque, sont par les présentes citées d'avoir à déduire dans trente jours à dater de la publication du présent avis, dans les papiers publics les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite, ne serait pas approuvée et homologuée, comme le demande le dit acquéreur.

En foi de quoi, j'y ai apposé ma signature et le Sceau de la dite Cour des Preuves, ce 16me. jour du mois de mai A. D. 1835.

23mai W F C DUPLESSIS, rég. des test.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Etat de la Louisiane—A tous ceux que cela peut concerner—Salut:—Qu'il soit connu que P A Delachaise, demeurant dans la paroisse Jefferson, s'est adressé à moi W. F. C. Duplessis régister des testaments, dans et pour la Paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, et ex officio Greffier de la Cour des Preuves, dans et pour la dite ville et Paroisse, pour publier et annonces conformément à un Acte de la Législature, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes Judiciaires" approuvé le 10 mars 1834. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, qu'en vertu d'un ordre ou décret de l'honorable la Cour des Preuves dans et pour la Paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, daté le quatrième jour de juin de l'année passée (1834). Le dit ordre ou décret rendu sur la motion de J J Mercier, avocat, nommé par la dite Cour des Preuves pour représenter les héritiers absens du feu Philip Sterlin, décédé, Je soussigné, en qualité de régister des testaments, dans et pour la Paroisse et ville de la Nouvelle Orléans susdite, le 9me. jour de juillet 1834, ai exposé en vente à l'encan public, pour compte de la succession du susnommé décédé, Philip Sterlin, un morceau de terre ci-après décrit, lequel a été adjugé au susdit P A Delachaise, comme le dernier et le plus haut enchérisseur, savoir:

Description de la Propriété d'après le transfert Judiciaire.

Une terre ou morceau de terre situé dans la Paroisse Jefferson dans le faubourg Plaisance, sur la rive gauche du fleuve Mississippi, près de la ville de la Nouvelle Orléans, ayant environ dix arpents en superficie, selon le plan tiré par L Brugier, arpenteur général, le 11 d'avril 1827, et déposé au bureau de Carlile Pollock, notaire public, adjugé à P A Delachaise pour le prix et la somme de dix mille piastres.

Conditions de la vente: Un quart en argent comptant, et la balance en portions égales à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque: l'acquéreur doit déposer en cour l'argent et les billets, faisant le montant pour lequel la dite terre aura été adjugée, les produits doivent y rester sujets à l'ordre ultérieure de cette cour, et au défaut de quoi la propriété sera remise en vente par le register des testaments à la folle enchère aux frais du dit acquéreur.

A ces causes, toutes personnes qui ont ou pourraient avoir quelques réclamations contre la propriété ci-dessus décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le decret ou jugement de la cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute autre irregularité ou illegalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente ou pour toute autre cause quelconque, sont par les presentes citées d'avoir à deduire dans trente jours à dater de la publication du present avis, dans les papiers publics, les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite, ne serait pas approuvée et homologuée, comme le demande le dit acquereur.

En foi de quoi, j'y ai appos ema signature et le Sceau de la dite Cour des Preuves, ce seizième jour de mois de mai, A D 1835.

19mai W F C DUPLESSIS, reg. des tests

Succession de feu Wm. Geisse.

VENTE par le register des testamens—Jeudi 4 juin 1835 à 10 heures du matin, j'exposerai en vente, rue du Camp, no 38, en vertu d'un ordre de la cour des preuves, dans et pour la vil e et paroisse de la Nouvelle Orléans, les meubles meublans, appartenant à la succession de feu William Geisse. Conditions—comptant.

23 mai—4, p10 W. F. C. DUPLESSIS, rég.

Succession de veuve Armand Gibert.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Avis est par la présent donné aux créanciers de la dite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par D R S Béranger exécuteur testamentaire de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformement au dit compte et le dit exécuteur testamentaire déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité.

Par ordre de la Cour.
23 mai W F C DUPLESSIS, rég. des tests.

Succession de James Garndes.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Samuel Tony curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte, et le dit curateur déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité.

Par ordre de la Cour.
23 mai W F C DUPLESSIS, régister.

PAROISSE D'ORLEANS Cour des Preuves—Attendu que Julie Pamela Mary, veuve de feu Hypolite Hyacinthe Alpuente a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Hypolite Hyacinthe Alpuente décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la cour, 23mai W F C DUPLESSIS, rég.

Succession de feu Jonathan Bell.

VENTE par le régister des testaments—Lundi 8 Juin 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse de Hewlett, encoignure St. Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour la ville et Paroisse de la Nouvelle Orléans, pour compte de la succession de feu Jonathan Bell, les esclaves ci-après décrits, savoir.

1 GEORGE, âge d'environ 45 ans,
2 ELLICK, âge d'environ 25 ans.
3 NED, age d'environ 30 ans.

Ces esclaves seront vendus au plus offrant et dernier enchérisseur pour le prix qu'ils pourront rapporter, à un crédit de 12 mois, les acquereurs fournissant leur obligation avec caution suffisante et hypothèque sur les esclaves.

W F C DUPLESSIS, rég des tes.

L'acte de vente sera passé pardevant Hilaire B Cenas, notaire public, aux frais des acquéreurs. 22 mai—15

Succession de Hugh Young.

COUR DES PREUVES—Paroisse d'Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à deduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte presenté par Peter L Sloane executeur testamentaire de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué.

Par ordre de la Cour.
22 mai W F C DUPLESSIS, rég. des tests

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Attendu que Paul Lacroix a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Auguste Douce décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la cour.

22 mai W F. C. DUPLESSIS, rég des tes.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Etat de la Louisiane—A tous ceux que cela peut concerner—Salut:—Qu'il soit connu que attendu que Joseph Marcel Ducros demeurant en la ville de la Nouvelle Orléans, s'est adressé à moi W F C Duplessis, régister des testaments, dans et pour la Paroisse et Ville de la Nouvelle Orléans, et ex officio Greffier de la Cour des Preuves, dans et pour la dite Ville et Paroisse, pour publier et annoncer conformément à un Acte de la Legislature, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes Judiciaires" Approuvé le 10 mars 1834, avis est par le present donné à tous ceux que cela peut concerner qu'en vertu d'un ordre ou d'un decret de l'honorable la Cour des Preuves dans et pour la ville et Paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 27 mars 1835, et rendu sur la pétition de Louis Dessales ex. exécuteur testamentaire de feu Angele Castaneda, alias Angelli des Capucins, femme de couleur libre, je soussigné register des testaments, ai exposé en vente publique, à l'encan, le 7 mai 1835, pour compte de la successeon de feu Angele Castaneda, alias Angelli des Capucins la propriété ci-après décrite, laquelle a été adjugée au dite Joseph Marcel Ducros, comme étant le dernier et le plus fort enchérisseur, savoir:

Description de la Propriété d'après le transfert Judiciaire

Un lot de terre situé au faubourg Marigny, rue Amour, entre les rues Bagatelle et de l'Union, faisant partie du lot designé par le no 206 borné du côté de la rue Bagatelle par la propriété appartenant actuellement ou ci-devant à Françoise Antoine femme de couleur libre, et de l'autre côté par l'autre portion du dit lot no 206, mesurant au pieds français 25 pieds de face à la rue Amour, sur une profondeur de 120 pieds, ensemble la vieille bâtisse en bois, adjugée à Joseph Marcel Ducros, pour le prix de $1070

Conditions de la vente: 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction garantis par hypothèque spéciale

A ces causes, toutes personnes qui ont ou pourraient avoir quelques reclamations contre le lot de terre et les bâtisses ci-dessus décrits, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou jugement de la Cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute autre irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente ou pour toute autre cause quelconque, sont par les présentes citées d'avoir à déduire dans trente jours à dater de la publication du présent avis, dans les papiers publics les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite, ne serait pas approuvée et homologuée, comme le demande le dit acquéreur.

En foi de quoi, j'y ai apposé ma signature et le Sceau de l'Etat à la Nouvelle Orléans, le dix de mai mil huit cent trente cinq, la cinquante neuvième année de l'Indépendance des Etats-Unis.

Par le Gouverneur, E. D. WHITE,
ARTIN BLAGDE, Secrétaire d'Etat 9 mai—20

EGARE OU VOLE.

Le 19 du courant, John Byrne a égaré ou il lui a été volé une vache laitière blanche. La marque H. est imprimée sur chacune des cornes—si elle n'est qu'égarée on payera $10 à celui qui la ramènera, mais si elle a été volée $100 seront payé à celui qui pourra convaincre le voleur, par

21 mai—☞ REYNOLDS, BYRNE & Co.

CHEVAUX EPAVES.

Conduits à l'écurie, rue de l'Hôpital, entre les rues Royale et Bourbon, deux chevaux l'un bai, ayant une marque, l'autre alezan, marque blanche avec le front blanc, et un pied de derrière blanc, tous deux ayant de longues queues.

S'ils ne sont pas réclamés dans les dix jours qui suivront le présent avis, ils seront vendus, conformément aux ordonnances de police. 21 mai—10

A LOUER pour le 1er. janvier 1836—La belle maison à deux étages, formant l'encoignure des rues du Canal et du Camp, appartenant à Mr. Prado. Dans cette maison on peut établir un superbe magasin dans le bas et loger une nombreuse famille dans les étages supérieurs. S'adresser sur les lieux au propriétaires 21 mai

PROPRIETES A LOUER.

Le soussigné offre à louer l'établissement spacieux situé rue St. Louis, entre les rues Trème et Marais, le second l'et plus bas que Remparts, et à cinq minutes de marche de la Bourse Hewlett. Cet établissement est composé d'une maison de quatre appartements, d'une grande écurie, et magasin et un manège, cuisine et diverses chambres à domestiques.

JULES LE BLANC, rue Royale, no 163.
23 avril☞ A. WARTELLE, 189 rue Royale.

A VENDRE A L'AMIABLE.

La grande et commode maison, avec son magasin, qu'occupaient dernièrement Gordon, Forstall & co, rue Toulouse. Aussi—Les grands magasins et terrains rue des Remparts, entre St. Louis et Toulouse.

On en donnera possession immédiatement. S'adresser à (5 mai)☞ E. J. FORSTALL & co. rue Royale.

En la casa N. 40 calle de Chartres, se hallan de venta 240 fardos de vidrios escogidos para el comercio mejicano compuestas principalmente de cantaros conasas, cristales, vasos de todos dimensiones, candeleros pegados de plata &c

30 fardos de garrafas y vasos de vidrio fajado. El comprador recobrara los derechos de la aduana ya pagados.

150 fardos de loza, bien surtidos escogidos á proposito para el comercio Mejicano. Impondrá el señor.

JAMES M. CROSBY,
Abril 10☞ en la calle de Chartres N. 40.

VINS.

UN entrepôt de vins rouges de Bordeaux est établi chez M. F. Seignouret, rue Royale, no. 144.

Ces vins sont garantis purs et exempts de tout coupage.

Les consommateurs qui feront leur provision à son chais sont assurés d'avoir toujours les mêmes vins goutés MEDOC. 29 fév—3m

LEGION DE LA LOUISIANE.
Nouvelle Orléans, le 7 mai 1835.

CONFORMENT à loi, la légion de la Louisiane prendra les armes et se réunira dimanche 31 mai, à cinq heures et demie précises du matin, sur la Place d'Armes, pour une revue d'inspection.

Les officiers commandant de compagnies remettront à l'inspecteur de brigade un état exact du nombre effectif de leurs compagnies.

Les chefs de corps sont chargés de l'exécution du présent ordre.

Par ordre du brigadier général J. B. Plauché, commandant la légion. D. AUGUSTIN, aide de camp.
8 mai

D. T. EVENS,
Chirurgien Dentiste, rue de Chartres, No. 147.

A L'HONNEUR d'informer le public de la Nouvelle Orléans qu'il continue à exercer la profession de dentiste et est en tout temps prêt à faire toute espèce d'opérations sur la dentère, et à guérir les infirmités des gencives, et remédier à l'irrégularité des dents des enfans. Il place des dents naturelles ou artificielles montées en argent, depuis une seule jusqu'à un râtelier complet. Il extrait les dents cariées avec le moins de douleur possible; par le moyen d'une nouvelle clef dernièrement perfectionnée par lui même, et doit on voir une représentation en titre de l'avis anglais.

Les avantages que cet instrument possède sur tous les titres actuellement en usage sont, 1o. l'application du ressort attaché au manche de l'instrument, et restant sur le sommet du crochet empêche qu'il ne puisse glisser sur la dent, et au moindre mouvement de rotation la dent est ébranlée, et arrachée perpendiculairement sans avoir besoin de l'application du forceps. La manière flatteuse avec laquelle la faculté de médecine a accueilli cette invention, et la supériorité bien décidée de cet instrument sur tous les autres de ce genre, dispensent d'entrer dans de plus grands détails.

L'impossibilité qu'un dessin puisse bien faire comprendre l'utilité de cette instrument, engage le Dr Evens à inviter le public à venir le visiter et à en juger par eux-mêmes.

Heures des opérations depuis 8 heures du matin jusqu'à 6 de l'après midi. 24 avril—1m

AVIS—Le soussigné prévient les personnes qui ont des charrettes, chays, voitures, etc, cerceaux, d'avoir à les retirer dans 15 jours sans quoi elle seront vendues au profit de la corporation

CHS. LALANNE
Commissaire de la partie inférieure de la cité. 14 mai—

$20 DE RECOMPENSE

Parti marron de l'habitation des soussignés, à la paroisse de St. Jean Baptiste, 14 lieues de la Nouvelle Orléans, dans la nuit du 17 au 18 courant le nègre nommé MOISE, âgé de 24 à 25 ans, parlant anglais et français taille de 5 pieds 8 à 9 pouces, bien corporé, ayant les pieds ressortis en dehors; il était vêtu d'un pantalon blanc et une lévite noire.

La récompense ci-dessus sera payée à quiconque le logera dans une des geoles de cet état, en donnant avis à R. Brigsier, à la Nouvelle Orléans.

21 mai—3 ALPHONSE PERRET & FRERES.

$10 DE RECOMPENSE.

Parti marron du débauche de chez ses maîtres l'esclave Rogers, griffe âgé de 16 ans taille d'environ 5 pieds la voix douce, la poitrine large, très gros et très fort pour son âge, et parle anglais et français. La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque le logera à la geole, ou le ramènera au soussigné, rue Royale, No. 67.

20 mai—4 HUGO VON DEMEESTER.

$25 DE RECOMPENSE

Seront payées à quiconque logera à la geole le nègre americain JAMES, vendeur ou marchand de légumes, parti marron le 5 mai; âge d'environ 28 ans taille de 5 pieds 4 pouces anglais, jolie figure ronde, bien noire.

Les capitaines de steamboats, de navires ou autres embarcations, sont priés de ne pas le recevoir à leur bord sous peine d'être poursuivis selon la rigueur des lois

G LEBRETON DESCHAPELLES & FRERES.
12 mai—2p☞

$20 DE RECOMPENSE

Quiconque arrêtera et mettra en sûreté le mulâtre JOE, âgé de 20 ans, taille 5 pieds 4 pouces, bien constitué ayant une légère cicatrice à la figure; il n'a pas de barbe, et parle français et anglais.

Les capitaines de navires et de bateaux à vapeur qui le prendront à leur bord seront poursuivis suivant la loi. S'adresser rue Royale, no 163, chez

15 mai J. LEBLANC & co.

$20 DE RECOMPENSE

A quiconque arrêtera, et mettra en sûreté le nègre ALEXANDRE, âgé de 25 ans, taille de 5 pieds 4 1-2 pouces, bien constitué, jolie figure mais rebaqué sans barbe, tient un peu clair, et parlant français et anglais: parti marron le 9 courant de l'habitation de M. André Deslonde, Paroisse St. Jean Baptiste, avec deux rechanges un pantalon de drap fonce et un de laine non rayé, un gilet de coutil raye bleu et blanc, des bredequines et un chapeau gris.

Les capitaines de navires et de steamboat qui le prendront à leur bord, seront poursuivis suivant la loi. S'adresser rue Toulouse no 30 à JOS BARTHET.
14 mai—1p☞

AVIS—Détenus à la geole du comté des Allemands, un nègre nommé DICK, se disant appartenir à M. Malarche, de la Paroisse St. Jacques, et une négresse nommée MARY, se disant appartenir à M. Cook, marchand de nègre à la Nouvelle Orléans. Les propriétaires des dits esclaves sont priés de vouloir les retirer en se conformant à la loi.

A. LUMINAIS, shérif.
Paroisse St. Jean Baptiste, ce 10 mai 1835. 19 mai

Il a été conduit à la geole de la paroisse Jefferson, un nègre marron, qui dit se nommer Paul et appartenir à M. Seschelander demeurant à la Nouvelle Orléans, dans le faubourg d'en bas, derrière le moulin.

JACQUES CHARBONNET, shérif,
21 mai

Bureau de la Compagnie d'Assurances de l'Océan.
20 Mai 1835.

LES Souscripteurs au fonds capital de la Compagnie d'Assurances de l'Océan sont, par la présente, prévenus que le surplus du comptant des souscriptions sera remboursé à tous ceux qui ont payé le premier billet lorsque les transfers des actions seront faits, et les billets échangés. Par ordre de la Direction.

20 mai Wm. TUFTS, secrétaire.

Bureau de la Compagnie d'Assurances de l'Océan.
20 Mai 1835.

CETTE Institution nommera jeudi prochain 21 du courant un inspecteur. Les demandes seront reçues au bureau jusqu'à 3 heures p. m. du dit jour.

Par ordre de la Direction.
20 mai Wm. TUFTS, secrétaire.

LA Banque de l'Union de la Louisiane tire sur Londres (15 mai) J. B. PERRAULT, caissier.

FARINE, PLOMB, SOUFFRE.

345 Barrils de farine superfine en débarquement du bateau à vapeur Chancellor.

33 boucauts et 50 barrils souffre.

40 barrils et 50 boites de plomb en barres, à vendre par

23 mai FORSYTH, GOODWIN & Co.

RESINE, GOUDRON, CHARBON.

150 Barrils de résine en bon état; 400 barrils charbon de Springfield sans poussière et dernièrement reçus; 500 barrils de goudron, en bon état, à vendre par

23 mai W E & R MURPHY au Bassin.

AVIS—Tous ceux qui ont des réclamations contre la succession de feu Fs. Jh. Dupont, h. l, sont priés de le faire connaître au soussigné, et ceux qui lui doivent d'avoir à payer entre ses mains.

5 mai—10,p3s R. CADILLAN, ex. test.

PORC, SAIN-DOUX & JAMBONS—477 barrils de porc mess; 129 do prime; 135 do de quartiers du; 90 boucauts porc fumé, principalement des côtes, et 1257 trequins de sain-doux. Le tout préparé par les meilleurs ouvriers de Cincinnati à présent en débarquement vis à vis la rue Poydras, et à vendre par G. DORSEY.

20 mai no 38 Nouvelle Levée.

EN débarquement du navire Jeune France, venant de Bordeaux et à vendre par Pierre Lafaye, rue Royale, no 147, 10 demi pipes eau de vie, 1ère marque; 12 barriques vin de Canoy. 14 mai P. LAFAYE.

TRAITES sur Londres à vendre par

28 av KENNEDY, DUREL & co.

MAISON DE SANTE FRANKLIN.

CET établissement est à présent ouvert pour la réception des malades. Prix—à l'ordinaire $1 par jour. Chambres à part depuis $3 jusqu'à 5 par jour.

Petites vérolés à l'ordinaire $3 par jour.

Pour entrées s'adresser à la maison de santé, ou au cabinet du docteur Luxemberg, rue des Remparts no 17. 21mai

LE soussigné, pharmacien, encoigure des rues Condé et St. Philippe, a l'honneur de prévenir le public qu'il vient de recevoir d'Europe d'excellentes sangsues qu'il vendra au bas prix de 3 escalins seulement.

21 mai DIEGO MORALES.